

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date de service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE 24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE			
SIRET	4 2 9 3 6 0 1 9 1 0 0 0 1 0	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	SOINS DE BEAUTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3%  Bénéfice imposable à 15%  Déficit

2 Plus-values  
 PV à long terme imposables à 15%  Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%   
 PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches  
 Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zone franche urbaine  Pôle de compétitivité   
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies   
 Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOGECO 6 rue Saint Jean Perse 21000 DIJON Tél:	36 rue Jeanne Barret Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 07032017 Lieu: BEAUNE
Tél:	Qualité et nom du signataire: GERANTE LARENT-NOLLET Signature: <i>Gerante Larent-Nollet</i>

DECLUYERS 10 200 C HT

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

2016

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>
payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>
	<b>f</b>
	<b>g</b>
	<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
SASU ROSALIE MORIZOT PARENT Gérant. RUE DE DEVEVEY 21200 BEAUNE	800							

<b>H DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	33289
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE

du

Adresse 24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE

au

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	HAAS JADE ESTHETICIENNE	1 RUE DE LA DESERTE 21200
2	SEREAULT MALLAURY ESTHETICIENNE	19 RUE DU GENET 21190
3	DESPERRIER STEPHANIE ESTHETICIENNE	16 AV DU 8 SEPTEMBRE 21200
4	JAVILLIER MARIE ESTHETICIENNE	2 AV ETIENNE DE MOUCHERON 21412
5	HUMBEY MELANIE ESTHETICIENNE	3 RUE AUGUSTE BESSET 71150
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	19 628			19 628				19 628
2	9 161			9 161				9 161
3	6 157			6 157				6 157
4	1 291			1 291				1 291
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	36 238			36 238				36 238

\*\* TOTAUX

**B - AUTRES FRAIS**

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	41
Total	41

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE ( v. notice ① ) :**

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice .2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	36 279
- de l'exercice précédent ⑩	115

Nom et qualité du signataire

À BEAUNE, le 07032017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2016	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant 
Désignation : SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE			
Adresse : 24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE			
Siren : 429360191			
Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			
		Dont préfinancement	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			

### III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE				
SIREN		4 2 9 3 6 0 1 9 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Nct 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	129 241	012		129 241
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	89 785	030	73 675	16 110
Immobilisations financières * (1)	040	880	042		880	
<b>Total I (5)</b>		044	219 906	048	73 675	146 231
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 586	052		5 586
	Marchandises *	060	2 141	062		2 141
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 811	066		3 811
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	3 720	074		3 720
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	5 649	086		5 649	
Charges constatées d'avance *	092		094			
<b>Total II</b>		096	20 908	098		20 908
<b>Total général (I+II)</b>		110	240 814	112	73 675	167 139
<b>PASSIF</b>						Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		8 000
	Écarts de réévaluation			121		
	Réserve légale			126		800
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134		(10 738)
	Résultat de l'exercice			136		115
	Provisions réglementées			140		
<b>Total I</b>				142		(1 823)
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	151	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		31 793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			161		8 736
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		5 520
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N+1 inclus)			169	64	122 913
	Produits constatés d'avance			171		
<b>Total III</b>				176		168 962
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		167 139
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(-)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	858		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 0 1 6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		15	110	
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *	215	214				
			217	218	94	137		
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits			230	6	279		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		115	526	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		5	689	
	Variation de stocks (marchandises) *			236		2	691	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		7	088	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		(1)	195	
	Autres charges externes * :	( dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )		242		43	161	
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243	556	1	437	
	Rémunérations du personnel *			250		36	677	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		7	294	
	Dotations aux amortissements *			254		11	229	
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		303		
		260						
Total des charges d'exploitation (II)				264		114	374	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270		1	152	
Produits financiers (III)	280	74		Charges financières (V)	294	1	111	
Produits exceptionnels (IV)	290			Charges exceptionnelles (VI)	300			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310		115		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	115	314		
Régintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	352	115	354	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *	10738					115	
				dont imputés sur le résultat :				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	370	0	372	
				Déficit col. 2		115		

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT



③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	129 241	402		404		406	129 241		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	38 225	442		444		446	38 225		
	Installations générales agencements divers	450	50 145	452		454		456	50 145		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 415	472		474		476	1 415		
Immobilisations financières		480	880	482		484		486	880		
TOTAL		490	219 906	492		494		496	219 906		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	24 800	532	6 711	534		536	31 511	/	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	36 231	542	4 518	544		546	40 749	/	
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 415	562		564		566	1 415	/	
TOTAL		570	62 446	572	11 229	574		576	73 675		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SI

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE

Néant

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	10738
Déficits imputés	983	115
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	10623

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

800		
-----	--	--

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	/
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	/
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	21849
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10462
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
<b>I - Production de l'entreprise</b>												
Ventes de marchandises		108	15110									
Production vendue - Biens		109										
Production vendue - Services		141	94137									
Production stockée		111										
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143										
Subventions d'exploitation reçues		113										
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115										
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118										
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153										
		TOTAL 1	144	109247								
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>												
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	5689									
Variation de stocks (marchandises)		122	2691									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	7088									
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	-1195									
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	32961									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146										
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128										
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	303									
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150										
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133										
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135										
		TOTAL 2	152	47537								
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>												
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2		137	61710									
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	/									
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).</b>												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X										
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	109247									
Période de référence	024	01	/	01	/	2016	160	31	/	12	/	2016
Date de cessation		186		/					/			
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>												
Effectifs moyens du personnel * :		376	3									
dont apprentis		657	0									
dont handicapés		651	0									
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	0									

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOFSD

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	800
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables - janvier 2016 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables - janvier 2016 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.